



# L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

STRATÉGIE



**L**e secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, estime qu'il y a « encore assez d'eau pour tous – mais seulement si nous pouvons préserver sa qualité, l'exploiter de façon plus sage et la partager de façon plus équitable ».

La planète dispose d'une ressource globale en eau douce suffisante, dont une partie est utilisée par les hommes et les milieux naturels. Mais l'eau est un bien public local, car les ressources en eau douce, inégalement réparties entre les régions du monde et à l'intérieur des pays, sont très difficilement transportables. Limitées en quantité et faute d'une gestion adéquate, ces ressources sont de plus en plus menacées par les pollutions humaines, industrielles et agricoles.

La pression démographique et l'urbanisation intensifient ces tensions. Les effets du changement climatique sur le cycle de l'eau augmentent sa variabilité et compliquent sa gestion. Certaines régions sont très affectées, entraînant des modifications dans l'habitat et la répartition démographique.

L'amélioration de la gestion des ressources en eau est un enjeu pour le développement durable, la protection de l'environnement, les sécurités alimentaire et énergétique. Les tensions sur la ressource s'exercent à travers la compétition entre usages (domestiques, agricoles, industriels et énergétiques) et peuvent être avivées dans un cadre régional de gestion d'une ressource transfrontalière. C'est pourquoi, le respect de la souveraineté nationale doit s'accompagner d'une gestion concertée et responsable de la ressource et des bénéfices de sa mise en valeur.

Les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont porteurs de fortes externalités économiques et sociales en favorisant la santé publique, le développement économique et le développement durable.



Jeune fille remplissant le pot familial avec de l'eau puisée à un puits permettant aux villageois de Korhogo (Côte d'Ivoire) d'accéder à de l'eau potable.  
© UN Photo/Ky Chung



**800**

**MILLIONS DE PERSONNES**

sans accès à des sources d'eau améliorées.

**2,5**

**MILLIARDS DE PERSONNES**

sans accès à un assainissement de base.

**263**

**BASSINS HYDROGRAPHIQUES**

partagés entre deux États, voire plusieurs.

# DES BESOINS CROISSANTS FACE À UNE RESSOURCE LIMITÉE

Un tiers de la population mondiale vit actuellement en situation de stress hydrique. Selon les perspectives démographiques et si la tendance actuelle de consommation se poursuit, entre la moitié et les deux tiers de la population mondiale seront dans cette situation d'ici 2025.

## Des ressources en eau inégalement réparties

D'un pays à l'autre, les situations peuvent être très dissemblables. Le manque d'eau est structurel dans plus de 20 pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient : chaque habitant y dispose de moins de 1000 m<sup>3</sup> d'eau douce par an, une situation dite de « pénurie chronique ». Or, l'eau est indispensable à la vie humaine, et aux écosystèmes dont l'homme dépend, qu'il s'agisse de consommation directe ou d'utilisation pour les cultures, la nourriture et des usages domestique, économique et industriel.

## L'eau, source de développement économique et de bien-être

La gestion des ressources en eau contribue au développement durable sous de nombreux aspects : lutte contre la pauvreté, préservation de la santé publique, protection de l'environnement (sols, biodiversité, écosystèmes), sécurité alimentaire (irrigation et productivité agricole), et sécurité énergétique (hydroélectricité).

La pression démographique ainsi que le

changement climatique (inondations, sécheresse, fonte des glaciers, accroissement du stress hydrique) vont entraîner des modifications profondes : dans l'habitat par la concentration urbaine, dans la répartition démographique de certaines régions du monde et dans l'évolution des modes de vie (plus grande consommation d'eau et de nourriture). Sécuriser l'accès à l'eau pourrait, selon la Banque mondiale, représenter un quart de l'ensemble des coûts d'adaptation aux changements climatiques jusqu'en 2050.

## Un impact majeur sur la santé

À l'échelle mondiale, l'absence d'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue une des premières causes de mortalité, car c'est un vecteur aggravant de maladies (paludisme, dengue, choléra, etc.). Les conséquences sont économiques et sociales : affaiblissement de la force de travail, perturbation de la fréquentation scolaire, menaces sur les activités économiques (agriculture, pêche, tourisme...) et l'environnement (écosystèmes fragiles).

### ■ L'AFD AMÉLIORE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE À DAKAR

Le secteur de l'eau et de l'assainissement à Dakar, au Sénégal, connaît de sérieuses difficultés, en termes de production, de distribution, de qualité, et de rentabilité financière. L'Agence française de développement (AFD) accompagne depuis 2002 le gouvernement sénégalais, engagé dans un vaste programme d'investissements, appelé projet sectoriel eau (PSE). Le financement apporté par l'AFD (6,25 millions d'euros) porte notamment sur la réalisation d'une extension de 41 km du réseau de distribution d'eau potable et sur la construction d'une station de pompage à Dakar. Il permettra d'étendre la desserte en eau à plus de 360 000 personnes dans les quartiers périurbains de Dakar et d'accroître les volumes d'eau distribués de plus de 15%, améliorant ainsi la situation financière du secteur.

[www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/senegal/projets-sn/eau-potable-dakar](http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/senegal/projets-sn/eau-potable-dakar)

## ACCÈS AMÉLIORÉ À L'EAU

C'est le premier indicateur utilisé par l'ONU pour mesurer les progrès réalisés vers l'Objectif du millénaire pour le développement (OMD) 7C. Une personne a accès à des sources d'eau améliorées si elle reçoit son eau d'un puit, d'un forage profond, d'une borne-fontaine ou d'un robinet raccordé à un réseau d'eau potable.

## INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉES

C'est le deuxième indicateur utilisé par l'ONU pour mesurer les progrès réalisés vers l'OMD 7C. Une personne a accès à des installations d'assainissement améliorées si elle peut utiliser une chasse d'eau manuelle ou mécanique reliée à un réseau d'égout ou à une fosse septique, ou si elle a accès à des latrines améliorées à fosse ventilée, à des latrines à fosse avec dalle ou à des toilettes à compostage.

## 0,16%

### DU PIB MONDIAL

Ce montant suffirait à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, d'après une estimation du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

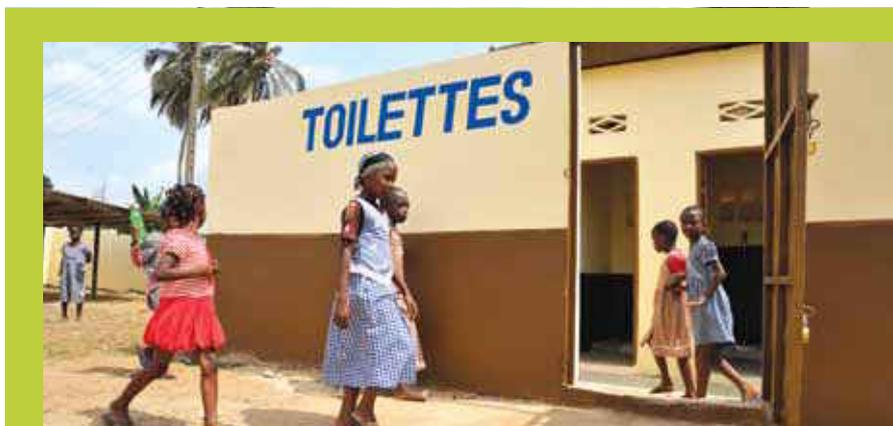
## 115

### PERSONNES PAR HEURE

meurent en Afrique de maladies associées à un mauvais assainissement, au manque d'hygiène et à la contamination de l'eau.

### GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)

Selon le Global Water Partnership, elle favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux.



Toilettes réhabilitées dans une école à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'accès à des installations d'assainissement amélioré a progressé, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'OMD 7C. © UN Photo/Patricia Esteve

### L'eau, au cœur des Objectifs du millénaire pour le développement

En 2000, la communauté internationale a adopté huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elle s'est ainsi fixé l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a accès ni à un approvisionnement en eau potable, ni à des services d'assainissement de base (OMD 7C).

Depuis juillet 2010, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est reconnu par les Nations unies comme un droit de l'homme. Mettre en œuvre ce droit suppose d'aller au-delà des OMD. L'objectif de l'accès à l'eau potable a été atteint, mais il reste beaucoup à faire : l'Afrique subsaharienne et les zones rurales accusent un retard sérieux. En outre, l'OMD assainissement ne sera pas atteint avant 2026.

### La gestion intégrée des ressources en eau

La gestion de l'eau a essentiellement un caractère local, mais elle est également une question globale qui relève de diverses problématiques environnementales, de développement et de géostratégie.

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les bassins hydrographiques transfrontaliers, qui représentent près de 60 % des ressources mondiales en eau douce. Les eaux transfrontières représentent même près de 80% des eaux de surface en Afrique. Seuls 40% des eaux partagées sont gérés par l'intermédiaire d'un accord entre pays concernés.

Dans cette perspective, la promotion de la gestion intégrée par bassin versant et la diffusion des bonnes pratiques et des solu-

tions techniques pour améliorer la gestion de l'eau sont des outils essentiels à la prévention des crises et au développement. Ces enjeux attisent les tensions régionales, notamment au Moyen-Orient ou en Asie centrale : faute d'une gestion concertée et responsable, chacun sera tenté d'utiliser, en priorité, la ressource disponible pour ses propres besoins. Les enjeux liés à l'eau sont donc stratégiques et impliquent des négociations internationales.

### AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES EN ASIE CENTRALE

Soutenu par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et la Convention eau de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU), le projet de renforcement des capacités d'administration des données pour l'évaluation et le suivi des ressources en eau transfrontières des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) a pour objectif de produire et de partager des informations utiles à la gestion des eaux transfrontières de ces pays. Il s'inscrit dans les priorités identifiées par la diplomatie européenne dans le cadre de la Stratégie UE-Asie centrale. Démarré en 2010, ce projet est soutenu par le FFEM à hauteur de 800 000 euros.

[www.ffem.fr/site/ffem/accueil/projets/projets\\_ffem-par-secteur/Projets-eaux-internationales/CZZ1505-EOCAC](http://www.ffem.fr/site/ffem/accueil/projets/projets_ffem-par-secteur/Projets-eaux-internationales/CZZ1505-EOCAC)

# LA FRANCE, UN ACTEUR FORTEMENT ENGAGÉ DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Avec l'adoption du Plan d'action pour l'eau au G8 d'Évian en 2003 et l'annonce du doublement de son aide extérieure, la France a fait de l'eau un axe majeur de sa politique de développement. En 2014, un nouveau cadre d'intervention sectoriel sur l'eau et l'assainissement a également été adopté par l'AFD.

## Concentrer l'aide sur les zones prioritaires

Géographiquement, la priorité de la France pour l'Afrique subsaharienne est maintenue en raison des retards en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les enjeux politiques liés à la montée du stress hydrique et à la pollution en Méditerranée ainsi qu'en Asie centrale conduisent à élargir le champ des interventions : coopération technique, financière ou diplomatique.

## Favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous

La mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement doit se traduire dans les politiques sectorielles nationales et locales. Les Nations unies rappellent le rôle premier des autorités publiques pour mettre en place une organisation qui permette la réalisation de ce droit.

Devant l'urgence de la situation, il est nécessaire d'utiliser tous les leviers disponibles pour favoriser l'accès durable aux services d'eau et d'assainissement, et renforcer le ciblage vers les populations les plus défavorisées, les écoles et les établissements de soins. Il est important d'améliorer la qualité des services, la

qualité de l'eau consommée ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées par la promotion de l'hygiène. C'est le sens de la résolution initiée par la France et adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé de mai 2011 sous le titre « Eau potable, assainissement et santé ».

Dans la continuité de cet engagement et dans le cadre du protocole sur l'eau et la santé, la France pilote un travail sur l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement. Ses travaux ont d'abord été consacrés en 2011 à l'élaboration d'un document sur les bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne, puis en 2013 par l'élaboration d'indicateurs spécifiques dits « d'accès équitable » et par la mise à disposition des autorités nationales d'outils d'autoévaluation de mesure des progrès accomplis sur ce thème.

## Protéger et partager la ressource

La coopération transfrontalière pour le partage des ressources en eau doit être encouragée, car elle contribue à la sécurité régionale. La France concentre ses appuis sur des grands bassins : l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du bassin du Niger (ABN), l'Autorité du bassin de la Volta (ABV), la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), la Commission du Mékong (MRC) et l'Initiative du bassin du Nil (IBN).

La France est Partie à la Convention de la Commission économique de l'Europe des Nations unies (CEE-NU) de 1992 sur les eaux transfrontières. Convaincue de la nécessité de renforcer le cadre juridique international, elle est également Partie, depuis 2011, à la Convention des Nations unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux. Considérant qu'elles seront, grâce aux mécanismes de concertation qu'elles instaurent, des outils pour la gestion pacifiée des ressources hydrauliques au niveau régional, la France promeut ces deux conventions pour favoriser une architecture juridique internationale innovante. Elle soutient également la mise en place d'une diplomatie européenne de l'eau.

# 2,5

MILLIONS DE PERSONNES

supplémentaires ont un accès amélioré à l'eau potable, et 800 000 personnes ont accès à l'eau potable chaque année, grâce aux projets financés par l'AFD.

# 1,5

MILLION DE PERSONNES

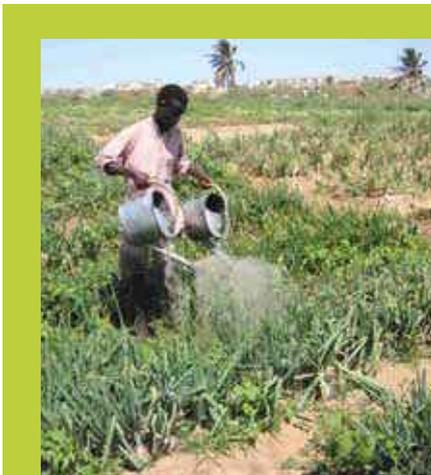
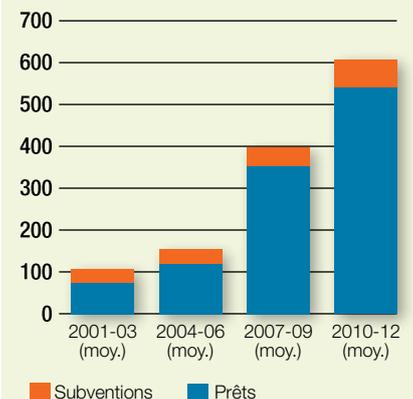
supplémentaires ont un accès amélioré à l'assainissement, et 500 000 personnes ont accès à l'assainissement chaque année, grâce aux projets financés par l'AFD.

# 600

MILLIONS D'EUROS

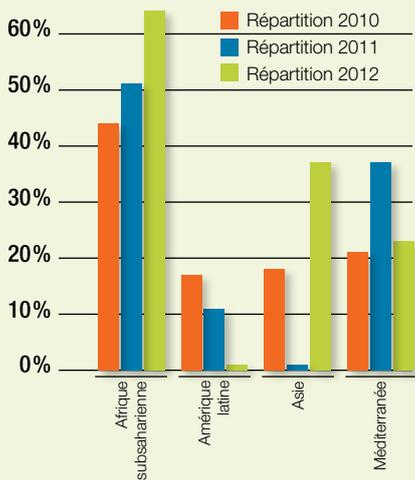
Avec ce niveau de financement en 2011, la France a doublé ses engagements pour le secteur de l'eau depuis 2003.

Évolution des engagements de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (en millions d'euros)



Plus de deux tiers des prélèvements en eau dans le monde sont liés à l'agriculture. Ici, arrosage des cultures dans la région des Niayes, au nord-ouest du Sénégal. © Ezékiel Baudoin/IRD

## Évolution de la répartition géographique des ressources budgétaires consacrées à l'eau et à l'assainissement à l'étranger par l'AFD



## Évolution des financements de projets eau et assainissement issus de la coopération décentralisée (en millions d'euros)



La loi Oudin-Santini, adoptée par l'Assemblée nationale le 9 février 2005, autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs.



Le barrage Porce III en Colombie. Essentielles pour un développement durable, les installations hydroélectriques permettent à de nombreux pays d'assurer une partie de leur sécurité énergétique. © Stéphane Ledoux, AFD.

## Garantir le financement du secteur

La France intervient principalement à travers son opérateur pivot en matière de développement, l'AFD. Ses actions dans le domaine de l'eau représentent 10% du budget total de cet opérateur. Pour la période 2010-2012, ses engagements pour le secteur ont doublé, avec plus de 50% dédiés à l'Afrique et un tiers à l'assainissement. Le FFEM intervient également, via son programme consacré aux eaux internationales, et les ministères en charge de l'économie et des finances soutiennent des études pour la préparation de projets (FASEP) et la construction d'infrastructures dans les pays émergents. La France contribue par ailleurs à l'action des institutions multilatérales. Elle soutient en particulier la Banque mondiale, la Commission européenne à travers la Facilité UE-ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) pour l'eau et la Banque africaine de développement (BAfD). La France appuie aussi la Facilité africaine de l'eau et l'Initiative pour l'eau et l'assainissement en milieu rural.

## Renforcer la gouvernance du secteur de l'eau, une priorité stratégique

La gouvernance internationale du secteur apparaît pour l'instant dispersée, tant dans le cadre onusien où une voix commune est en cours de structuration à travers l'ONU-Eau (mécanisme de coordination des 28 agences et programmes impliqués dans le secteur de l'eau) que dans les initiatives régionales et internationales.

La France encourage la mise en œuvre de stratégies où les besoins du secteur doivent être ajustés aux trois sources de financement : paiement par les usagers, taxes et transferts internationaux. Elle

accompagne les institutions sectorielles locales, nationales, régionales et de bassin. La France entend innover sur l'ingénierie financière afin de répondre de la façon la plus adaptée aux besoins du secteur. Elle travaille avec les autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux selon les principes d'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris, adoptée en 2005. Elle encourage la mobilisation de toutes les ressources financières et de toutes les compétences. Parallèlement, elle soutient le développement des mécanismes solidaires décentralisés.

La France participe à la coordination des bailleurs dans les pays où elle intervient et dans les forums internationaux de dialogue stratégique. Active au sein de l'Initiative européenne pour l'eau et du G8 pour renforcer le partenariat avec le Conseil des ministres africains de l'eau, elle a rejoint le partenariat assainissement et eau pour tous, plateforme multi-acteurs pour l'accès à l'assainissement et à l'eau potable. Elle soutient aussi l'action du conseil consultatif pour l'eau et l'assainissement auprès du secrétaire général des Nations unies et encourage l'action d'ONU-Eau.

## Associer l'ensemble des acteurs compétents

La France développe une politique renforcée de partenariats avec tous les acteurs du secteur qui disposent d'une expertise reconnue : secteur privé, groupements de recherche, ONG de développement et d'urgence via la plateforme commune de plaidoyer Coalition eau. Ces réseaux d'acteurs peuvent contribuer à mobiliser et à diffuser l'information (Programme solidarité eau), ou à élaborer des messages communs valorisant le savoir-faire français (Partenariat français pour l'eau).



# LA FRANCE S'ENGAGE À

## **1 RENFORCER LE PLAIDOYER EN FAVEUR D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ACCÈS DES POPULATIONS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT**

en rappelant leur contribution à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et faisant un axe majeur de l'agenda international du développement post-2015.

## **3 PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN COMME OUTIL DIPLOMATIQUE ET DE BONNE GOUVERNANCE**

pour contribuer à la sécurité et à la paix, en renforçant les cadres juridiques internationaux que sont les Conventions de New York et d'Helsinki, car elles favorisent une gestion et un partage équitables des ressources en eau.

## **5 ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SECTEUR**

aux niveaux national et mondial, notamment à travers les agences et programmes compétents des Nations unies pour réaliser une analyse plus précise des avancées réalisées dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et des défis qui restent à relever.

## **2 POURSUIVRE L'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE UNIVERSELLE DU DROIT À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT**

notamment en vue d'atteindre l'OMD 7C en matière d'assainissement par la promotion de l'hygiène. Il lui importe que chaque individu puisse avoir une vie décente et une bonne santé, en particulier les populations les plus défavorisées, les écoles et les établissements de soins.

## **4 MAINTENIR LA PRIORITÉ DES EFFORTS VERS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, LE SAHEL, LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET EN SITUATION DE CRISE**

et à adapter les interventions françaises à la spécificité des enjeux régionaux, notamment en Méditerranée et en Asie centrale.

## **6 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MÉCANISMES INNOVANTS ET SOLIDAIRES DE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

dont les mécanismes décentralisés qui permettent la mise en œuvre d'actions distinctes mais complémentaires de celles portées ou financées par la coopération bilatérale de l'État : nouer des relations de partenariat, mobiliser une expertise et un savoir-faire propres, mener des actions avec un fort ancrage local.



## L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'eau est au cœur du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. La rareté de l'eau réduit souvent fortement la sécurité alimentaire ou énergétique. Les inondations, les sécheresses et les conséquences du changement climatique pèsent sur les économies et les flux de populations.

L'eau sale tue plus que le sida. Les maladies hydriques représentent une cause majeure de mortalité infantile : en moyenne, 115 personnes par heure meurent en Afrique de maladies associées à un mauvais assainissement, au manque d'hygiène et à la contamination de l'eau. C'est pourquoi, la mise en œuvre universelle du droit à l'eau potable et à l'assainissement, reconnu en juillet 2010 par les Nations unies, est une priorité de la France.

L'eau est un secteur de référence de la coopération française depuis le plan d'action pour l'eau du G8 d'Évian en 2003.

À travers son action diplomatique et de coopération, la France promeut la gestion intégrée des ressources en eau, notamment transfrontalières, en Afrique, en Asie, en Asie centrale et en Europe. Grâce à cet engagement, la France contribue à atténuer les tensions entre les États riverains et à protéger la ressource pour un bon usage pour tous (usages industriels, agricoles et besoins quotidiens de l'homme).

La France est un acteur majeur du secteur de l'eau dans le monde. Elle dispose en effet d'un savoir-faire et d'une expérience importants au plan national, d'atouts économiques liés aux entreprises françaises de l'eau, et d'un secteur recherche et développement performant.